sons de s'inquiéter. Ils ont l'impression que le délai se prolonge outre mesure. Je ferai remarquer que le mémoire du Conseil national des associations d'anciens combattants du Canada était prêt le 26 novembre 1968. Je signale aussi que les associations nationales d'anciens combattants, y compris la Légion Canadienne et autres avaient préparé une déclaration solidaire, dont une copie a été communiquée à chaque député le 21 février 1969, et qu'enfin les anciens combattants de l'armée, de la marine et de l'aviation nous avaient présenté leur déclaration en date du 21 mars 1969.

## • (10.10 p.m.)

Ces divers organismes sont depuis longtemps prêts et des plus désireux de comparaître devant le comité. Ils ont tous reconnu la grande importance du rapport Woods. Ils ont souligné qu'ils approuvent ses nombreuses recommandations et voudraient les voir entérinées. En fait, seulement une ou deux, je pense, sont mises en doute. On a apporté une attention spéciale à quatre éléments importants. Je devrais peut-être indiquer lesquels. Il s'agit des prisonniers de guerre de Hong-Kong et des personnes à leur charge, des pensionnés souffrant d'infirmités multiples, de la nécessité d'établir une pension de base suffisante et de nommer une Commission d'appel des pensions.

Comme on a beaucoup tardé à saisir le comité de cette affaire, certaines associations d'anciens combattants ont commencé à se demander si elles auraient dû accepter l'idée d'attendre un Livre blanc. M. G. K. Langford, président du Conseil national des Associations des anciens combattants du Canada, a adressé au premier ministre (M. Trudeau) une lettre proteste contre le fait que les vétérans doivent attendre un Livre blanc. Le Conseil estime que, de ce fait, le comité lui-même sera limité. Je ne discuterai pas le pour et le très regrettable que l'affaire s'éternise ainsi. Les mois passent et, de plus en plus, il est à raison évidente qu'il n'a pas encore été soumis au comité.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

J'exhorte en toute bonne foi le ministre des Affaires des anciens combattants (M Dubé) à saisir prochainement le comité de cette question. Certains d'entre nous se demandent pourquoi le rapport Woods, malgré tous ses bons côtés, ne traite pas de problèmes relatifs à la loi sur les allocations aux anciens combattants. Nous avons demandé que de telles questions soient également renvoyées. Les mesures voulues en ce qui concerne la loi sur les pensions prennent si longtemps, et plus longtemps encore quand il s'agit de la loi sur les allocations aux anciens combattants, que ceux-ci auront l'impression d'être oubliés. Je sais que le ministre peut riposter que le 17 mars, comme en fait foi la page 6726 du hansard, il a clairement dit que le rapport Woods n'avait pas été oublié. Il avait alors parlé du temps consacré à la préparation des recommandations et de la question du coût. Je ne doute nullement que cela explique le délai. C'est la rengaine du coût.

Il demeure toutefois que nos anciens combattants ont le droit d'espérer que leur cas ne sera plus retardé. J'exhorte le ministre avec autant d'insistance que je le puis à saisir aussitôt que possible le comité permanent des Affaires des anciens combattants de la question du rapport Woods et de la loi des allocations aux anciens combattants et de sujets connexes intéressant les vétérans. J'espère qu'il trouvera encore moyen d'y voir avant la fin d'avril.

L'hon. Jean-Eudes Dubé (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je commencerai par exprimer mon appréciation pour l'intérêt que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) porte aux affaires des anciens combattants en général et au rapport du comité Woods en particulier. Je le sais un peu déçu, mais je le prieen date du 18 février 1969 dans laquelle il rais de ne pas perdre confiance. Sa patience sera récompensée. Il l'a signalé lui-même, il a fallu deux ans et demi pour préparer les recommandations. S'il a fallu autant de temps pour préparer les recommandations, il est contre de cette affirmation, mais il me paraît normal qu'il faille un certain temps pour y donner suite. Mon ministère s'est appliqué soigneusement à revoir le rapport. Un comité craindre que la session s'achève sans qu'une composé de hauts fonctionnaires du ministère décision ait été prise. Ce serait honteux mais des Affaires des anciens combattants et d'aude toutes les listes que j'ai vues des projets tres ministères a tenu plus de 70 séances pour de loi à examiner cette session-ci, rien n'indi- examiner le rapport du comité Woods, ce que que le rapport Woods sera traité, pour la qu'il en coûterait pour l'appliquer et les recommandations qui serviraient le mieux les intérêts des anciens combattants.